
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 février 2020 à 19 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 05.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens dans la salle et salue les membres du conseil d'arrondissement, les membres de l'administration et le commandant présent dans la salle.

Madame Bourgeois donne un aperçu de quelques grands dossiers sur lesquels l'arrondissement travaillera cette année, à savoir : le projet poussette qui est un important projet de réaménagement du boulevard Gouin, par notamment, la mise à sens unique de la circulation et l'accès aux berges. L'adoption d'un plan d'action découlant de la Politique d'agriculture urbaine, la complétion de la phase 2 du projet de la Plage de l'Est, le projet d'aménagement de la friche ferroviaire et la poursuite de la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Madame la mairesse annonce le renouvellement de l'entente d'occupation, pour une durée de 5 ans, du centre communautaire Roussin, par la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles et d'un soutien financier permettant à la société de poursuivre sa mission.

Elle souligne ensuite l'avancement du plan directeur du secteur industriel de la Pointe-de-l'île et remercie les organismes et les citoyens pour leur implication dans le processus et leur participation aux consultations publiques.

La mairesse annonce enfin que l'arrondissement est maintenant gestionnaire du Centre sportif et culturel Saint-Jean-Vianney. Ces infrastructures viendront bonifier l'offre de services pour les citoyens et organismes de l'arrondissement.

CA20 30 02 0001

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 février 2020, tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA20 30 02 0002

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE - 3 DÉCEMBRE 2019 - SÉANCES EXTRAORDINAIRES - 16 ET 20 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2019 et des deux séances extraordinaires du conseil tenues le 16 décembre 2019, à 9 h 30 et le 20 décembre 2019, à 8 h 45.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une intervention sur la conduite dangereuse et les limites de vitesse
 - Plusieurs interventions concernant la signalisation aux abords de la 94^e Avenue
 - Une intervention sur la conservation du patrimoine religieux
 - Une intervention sur la persévérance scolaire
 - Une demande concernant les relevés de sols la 94^e Avenue
 - Une demande d'installation d'un panneau d'arrêt à l'intersection de la 81^e Avenue et de la rue Forsyth
 - Une intervention sur les promesses non tenues du groupe Allogio pour le Faubourg Pointe-aux-Prairies
 - Une intervention sur le stationnement prévu de la coopérative habit-action 81
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Lisa Christensen souhaite une bonne année aux citoyennes et citoyens. Elle rappelle que la période d'inscription pour les camps de jours de la relâche est débutée et invite les personnes intéressées à consulter les sites web des organismes locaux. Elle ajoute que l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, en partenariat avec l'arrondissement, offre une aide financière aux familles pour l'achat de produits hygiéniques durables et souhaite en terminant une bonne Saint-Valentin à tous.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine remercie les citoyens de leur présence. Elle indique que l'arrondissement compte environ 107 000 habitants dont 48 % sont issus de l'immigration, dont 1/6 personnes s'identifient comme provenant des communautés noires. Ainsi, en ce mois de l'histoire des noirs, elle souligne la participation de cette communauté au rayonnement de l'arrondissement. Elle invite les citoyens à participer aux activités prévues pendant le mois de février. Elle encourage également les résidents à se procurer le calendrier culturel et à profiter des activités qui y sont offertes. Elle annonce la tenue au parc Don-Bosco des zones actives où des jeux et animations auront lieu tous les samedis. Elle souhaite bonne St-Valentin à tous.

Monsieur le conseiller Richard Guay invite les citoyens à la présentation du programme particulier (PPU) du Vieux-Pointe-aux-Trembles, le 19 février prochain. Il demande à la population de participer à la consultation citoyenne en complétant le sondage de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, concernant la vision « zéro déchets » de la Ville de Montréal. Il invite les citoyens à s'inscrire sur le nouveau site web de Ville de Montréal. Ce nouveau site permet notamment d'assurer un meilleur suivi des requêtes et de recevoir des avis et alertes. Il souhaite bonne année et bonne St-Valentin à tous.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel annonce un investissement pour l'implantation de deux terrains de Pickleball sur le site de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles. Le tournoi international Pee-Wee s'est ouvert hier à l'aréna Rodrigue-Gilbert et invite les citoyens à venir les encourager. Il annonce en terminant l'événement Plaisirs d'hiver qui se tiendra dimanche, le 9 février à la place du village de la Pointe-aux-Trembles où plusieurs activités et animations auront lieu. Il souhaite bonne année et bonne St-Valentin à tous.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà annonce la circulation d'une pétition pour l'aménagement d'une sortie supplémentaire de l'autoroute 25 à la hauteur de Rivière-des-Prairies. Il dépose des documents en ce sens. Il remercie les directeurs pour leur excellent travail, notamment celui des travaux publics pour la bonne gestion du déneigement cette année. Il félicite l'administration Plante et la mairesse Caroline Bourgeois pour le projet d'aménagement du boulevard Gouin.

Madame la conseillère Suzanne Décarie annonce le dépôt ce soir d'une motion demandant l'installation de la statue de Marguerite Bourgeois, d'une reproduction à l'identique de la croix du premier couvent de Pointe-aux-Trembles et d'une plaque commémorative dans le vestibule de la Maison du citoyen. Elle mentionne que cette année représente le 400^e anniversaire de naissance de Marguerite-Bourgeois et fait un bref historique de sa vie. Elle ajoute que le parc des Pointelières figure parmi les douze finalistes coups de cœur de lieux toponymes pour 2020, dont le nom a été choisi pour rendre hommage aux femmes de Pointe-aux-Trembles. Elle invite la population à voter pour le coup de cœur. Elle termine en rappelant le micropuçage obligatoire des chiens et chats et ajoute qu'une dérogation est possible avec un billet du vétérinaire dans certains cas. Elle souhaite également bonne année et bonne St-Valentin à tous.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'un citoyen concernant la conduite dangereuse.

Dépôt d'un citoyen sur la conservation et la protection du patrimoine religieux.

Dépôt d'un citoyen du rapport annuel de la commission scolaire de la Pointe-de-l'île 2018-2019.

Dépôt du conseiller Rapanà concernant l'ajout d'une sortie à la hauteur de Rivière-des-Prairies de l'autoroute 25.

CA20 30 02 0003

MOTION - PLACER - STATUE DE MARGUERITE-BOURGEOYS, LA CROIX REPRODUITE À L'IDENTIQUE DU PREMIER COUVENT DE POINTE-AUX-TREMBLES 1690 AINSI QU'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE - À L'INTÉRIEUR DE L'IMMEUBLE DE LA MAISON DU CITOYEN

Attendu que la croix du couvent des soeurs de la congrégation Notre-Dame (CND) représente le plus vieil objet conservé à date de notre histoire locale;

Attendu que cette croix de fer fut alors forgée en 1690 et installée sur le toit de la première maison de bois où les soeurs de Marguerite-Bourgeois s'établirent pour enseigner aux filles de la Pointe-aux-Trembles;

Attendu que la maison mère de CND remettait en 1956 au couvent de Pointe-aux-Trembles cette « grande croix de fer forgé de cinq pieds et demi portant l'inscription : Croix du premier couvent de Pointe-aux-Trembles 1690 »;

Attendu qu'en mai 1958, un mouvement issu du milieu pointelier, voulant souligner l'importance de la contribution de Marguerite-Bourgeois et de la Congrégation de Notre-Dame à l'éducation des filles, fit réaliser une niche en pierre présentant une statue de Marguerite-Bourgeois et l'implantation à ses côtés de l'authentique croix du premier couvent de la Pointe-aux-Trembles de 1690;

Attendu qu'en 1959, la Commission des Monuments et des Sites historiques de la province de Québec avait reconnu, à titre de Monument historique, cette croix et qu'une plaque commémorative avait été coulée pour l'occasion;

Attendu qu'en novembre 2009, les religieuses quittent définitivement le couvent situé au 12 090, rue Notre-Dame-Est et qu'en 2011 le bâtiment est vendu à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour devenir en 2016 la Maison du citoyen regroupant la mairie, plusieurs comptoirs de services municipaux et une salle communautaire;

Attendu qu'un comité, formé des anciennes élèves, de personnalités civiles et religieuses, ont rassemblé plus de 250 personnes afin qu'une souscription soit lancée pour protéger le mémorial;

Attendu que la statue de Marguerite-Bourgeois a été restaurée et que la croix a été refaite à l'identique par des jeunes de l'école de métier de Pointe-aux-Trembles;

Attendu que la statue et la croix sont précieusement entreposées et qu'elles sont en excellent état;

Attendu que l'Atelier d'histoire fut l'organisme désigné comme dépositaire des sommes recueillies pour contribuer à la mise en valeur de ce patrimoine lié à l'éducation des jeunes filles pendant trois siècles et son désir que la mémoire de Marguerite-Bourgeois, personnage historique en tant que femme, se perpétue;

Attendu que l'Atelier d'histoire a antérieurement entrepris des démarches auprès de l'arrondissement pour que soit installé la statue et la croix dans le vestibule de la Maison du citoyen, et ce, pour son ouverture de 2016;

Attendu que l'Atelier d'histoire a encore entrepris des démarches auprès de l'arrondissement en mai 2019 pour installer la statue et la croix dans le vestibule de la Maison du citoyen et que rien n'a encore été fait;

Attendu que l'organisme a publiquement demandé une décision des autorités de l'arrondissement lors d'un reportage publié dans le journal l'Avenir de l'Est le 8 janvier 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

Et résolu :

Que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'engage à placer la statue de Marguerite-Bourgeois, la Croix reproduite à l'identique du *premier couvent de Pointe-aux-Trembles 1690* ainsi qu'une plaque commémorative à l'intérieur de l'immeuble de la Maison du citoyen, ancien couvent, dans le vestibule de l'entrée Est de façon à pouvoir référer les origines de la bâtisse et ce qu'était sa vocation antérieurement, et ce, au courant de l'année 2020.

La mairesse de l'arrondissement propose, appuyée par la conseillère Lisa Christensen, l'amendement suivant à la motion :

l'insertion après le 5e Attendu, de l'Attendu suivant :

"Attendu que le monument a été vandalisé en 2004, que la statue a été abîmée et récupérée, que la croix originale datant de 1690 a été volée et que cet artefact historique n'a jamais été retrouvé."

ainsi que dans le texte de la résolution, du retrait du texte " la croix reproduite à l'identique du premier couvent de Pointe-aux-Trembles 1690" et de l'ajout du texte " qui marque le 400e anniversaire de naissance de Marguerite-Bourgeois, et qu'il confie la croix reproduite à l'identique du premier couvent de Pointe-aux-Trembles 1690 à l'Atelier d'histoire pour qu'il puisse l'ajouter à son Écomusée." à la fin du paragraphe.

Un débat s'engage.

Le secrétaire d'arrondissement appelle le vote sur l'amendement proposé

Le secrétaire d'arrondissement appelle le vote sur la motion initiale

VOTE

Votent en faveur: madame la conseillère Lisa Christensen
madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement

Votent contre: monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
monsieur le conseiller Giovanni, conseiller d'arrondissement
madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la Ville
monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la Ville de
Montréal madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère
d'arrondissement

Résultat: L'amendement est rejeté à la majorité
La motion est adoptée à la majorité

ADOPTÉ

15.01

CA20 30 02 0004

DÉCLARATION - APPUI - JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020

Attendu que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 17 au 21 février 2020, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire;

Attendu que la persévérance et la réussite scolaire font parties des préoccupations des élu.e.s municipaux et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise;

Attendu qu'en 2014-2015, le taux de décrochage scolaire était de 15.5% pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

Attendu qu'en 2018-2019, le taux d'élèves dans l'arrondissement qui quittent le réseau scolaire sans diplôme ou qualification avant l'âge de 20 ans était descendu à 11.6%;

Attendu que l'absence de diplôme ou de qualification sont des facteurs de risque qui augmentent les difficultés non seulement pour l'obtention d'un emploi, mais sont également un frein en matière d'avancement professionnel, tout en ayant un impact négatif sur la rémunération;

Attendu que les municipalités ont le désir de contribuer, de pair avec tout le réseau scolaire, à améliorer la qualité de vie des jeunes afin de permettre à ces derniers de développer leur plein potentiel;

Attendu que les élu.e.s s'entendent pour dire que la persévérance scolaire et la réussite éducative est non seulement une priorité de la Ville, mais également l'affaire de tous;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres, à travers le comité Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent! De Concertation Montréal;

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
monsieur le conseiller Gilles Déziel, madame la conseillère Suzanne Décarie,
monsieur le conseiller Richard Guay, madame la conseillère Nathalie
Pierre-Antoine, madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

Que le Conseil d'arrondissement proclame la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire dans notre arrondissement.

ADOPTÉ

15.02

CA20 30 02 0005

OCTROI - CONTRAT - PAYSAGISTE PROMOVEST - AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX INCLUSIVE AU PARC SAINT-JOSEPH - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-PARC19-12 - (6 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Paysagiste Promovest, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 758 976,08 \$, taxes incluses pour l'aménagement d'une aire de jeux inclusive au parc Saint-Joseph, le tout conformément à l'appel d'offres public RP-PARC19-12 (6 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 1 992 348,53 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 91,8% par la Ville Centre par les programmes du verdissement des parcs locaux et aménagement urbain pour enfant et à 8,2% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1204281003

CA20 30 02 0006

OCTROI - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL - CONCEPTION ET RÉALISATION D'UN CHALET COMMUNAUTAIRE AU PARC ARMAND-BOMBARDIER - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PRO-IMM19-1752-12 - (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de services professionnels à la firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, soit la firme Les Architectes Labonté Marcil, au prix de sa soumission, soit la somme de 200 663,57 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public PRO-IMM19-1752-12 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 250 829,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1207288001

CA20 30 02 0007

**AUTORISATION - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - MONTRÉAL BULK LOGISTIQUE INC. -
TRANSPORT DE LA NEIGE - AUTORISER UNE DÉPENSE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser un budget supplémentaire suite à une entente hors période de contrat survenue entre Montréal Bulk logistique inc. et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour le transport de neige lors de l'opération de chargement du 12 au 14 novembre 2019.

D'autoriser une dépense de 94 917,61 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la concertation des arrondissements.

ADOPTÉ

20.03 1152726026

CA20 30 02 0008

**AUTORISATION - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - J.M. GAGNÉ INC. - DÉNEIGEMENT FONTAINE
GADBOIS INC. - SERVICES DE DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE - AUTORISER
UNE DÉPENSE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser un budget supplémentaire suite à une entente hors période de contrat survenue entre les contrats RDP-91 et RDP-92 à J.M. Gagné inc.; et les contrats RDP-96 et RDP-97 à Déneigement Fontaine Gadbois inc. lors de l'opération de déblaiement et de chargement du 12 au 14 novembre 2019.

D'autoriser une dépense de 57 091,93 \$, taxes incluses à J.M. Gagné inc. et une dépense de 96 436,22 \$, taxes incluses à Déneigement Fontaine Gadbois.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Ces dépenses seront assumées à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1154939003

CA20 30 02 0009

**OCTROI - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉQUATION GROUPE CONSEIL -
CONCEPTION ET RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DU
PAVILLON DES BAIGNEURS DU PARC ST-GEORGES - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL
D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO PRO-IMM19-0776-07 - (2 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de services professionnels à la firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, soit la firme Équation groupe conseil inc., au prix de sa soumission, soit la somme de 44 827,92 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres sur invitation PRO-IMM19-776-07 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 58 276,29 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1197288005

CA20 30 02 0010

AUTORISATION - PAIEMENT PARTIEL D'UNE PARTIE DU COÛT DES TRAVAUX DE SURFACE EN FRONT DU PARC DES PEUPLIERS ET DU TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE - PROMOTEUR CONSTRUCTION PRIVICO INC. - PROJET RÉSIDENTIEL LE MODÉNA - CONTRIBUTION DE LA VILLE - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE, PRÉVUE DANS LE PROTOCOLE D'ENTENTE SIGNÉ ENTRE LE PROMOTEUR CONSTRUCTION PRIVICO INC. ET LA VILLE DE MONTRÉAL (CA16 30 05 0107)

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement par la Ville de Montréal au promoteur Construction Privico inc., du projet de développement résidentiel Le Modéna, d'une partie du coût des travaux de surface en front du parc des Peupliers (Lot 4 271 429) et du terrain appartenant à la Ville, sur l'avenue Fernand Gauthier entre les rues Henri-Gagnon et Pierre Chasseur, réalisés par le promoteur Construction Privico inc. dans le cadre du projet résidentiel Le Modéna, au montant de 93 175,46 \$ incluant les taxes, représentant la contribution de la Ville pour les travaux d'éclairage, prévue dans le protocole d'entente signé entre le promoteur Construction Privico inc. et la Ville de Montréal (CA16 30 05 0107).

D'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de 93 175,46 \$ au promoteur Construction Privico inc.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale, le tout conditionnellement aux avis favorables des intervenants.

ADOPTÉ

20.06 1204281005

CA20 30 02 0011

PROLONGATION - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - PROGRAMME CULTURE, BIBLIOTHÈQUES ET PATRIMOINE - APPROUVER - CONVENTIONS AVEC TROIS ORGANISMES : LES AMIS DE LA CULTURE DE LA POINTE, L'ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES ET LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ANNÉE 2020

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser l'octroi des contributions financières au montant total de 26 474 \$ dans le cadre du Programme Culture, bibliothèques et patrimoine.

D'approuver les conventions avec les organismes identifiés ci-dessous, se terminant le 31 décembre 2020.

De distribuer les contributions financières comme suit :

Organisme	Montant de la contribution
Les Amis de la Culture de la Pointe	8 939 \$
Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles	8 939 \$
Société historique de Rivière-des-Prairies	8 596 \$

D'imputer ces dépenses, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Ces dépenses seront assumées à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1183704003

CA20 30 02 0012

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances du 8 novembre et du 6 décembre 2019.

ADOPTÉ

30.01

CA20 30 02 0013

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances du 18 septembre et du 30 octobre 2019.

ADOPTÉ

30.02

CA20 30 02 0014

ACCEPTATION - OFFRE DU CONSEIL DE LA VILLE - SERVICES DE L'ESCOUADE MOBILITÉ - AUTORISATION - APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre du Conseil de la Ville d'offrir les services de l'escouade mobilité et autoriser l'application du règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ADOPTÉ

30.03 1204281002

CA20 30 02 0015

ACCEPTATION - OFFRE DE SERVICE - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU SOUTIEN LOGISTIQUE AUX INSTALLATIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE - PRISE EN CHARGE - GESTION DES RÉSERVATIONS DES TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS (SOCCER, FOOTBALL, RUGBY ET SPORTS DE BALLE) SUR LE TERRITOIRE DE MONTRÉAL-CONCORDIA (NEUF EX-ARRONDISSEMENTS) - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accepter, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de prendre en charge la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer, sports de balle, ultimate, rugby et football) sur le territoire de Montréal-Concordia pour l'année 2020.

ADOPTÉ

30.04 1201609001

CA20 30 02 0016

OCTROI - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ORGANISMES - AQDR PDI, LA FONDATION COLLÈGE MARIE-VICTORIN, LA PLATEFORME DE LA DIVERSITÉ ET SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES POUR ET AU NOM DU CLUB DE BRIDGE DES AÎNÉS DU CENTRE ROUSSIN - POUR L'ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants :

	Organisme	Événement	Montant
1	AQDR PDI	Renouvellement – publicité au journal l'Écho de la Pointe	500 \$
2	La Fondation Collège Marie-Victorin	Mérite scolaire – remise de bourses – 20 mai 2020	300 \$
3	La plateforme de la Diversité (Inspiration WebTV)	3 ^e édition de Black Conversations – 20 février 2020	500 \$
4	Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour et au nom du Club de bridge des aînés du centre Roussin	Tournoi annuel de bridge - 18 avril 2020	200 \$
	Total		1 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1205057001

CA20 30 02 0017

OCTROI - SUBVENTION - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR, SOUS FORME DE GRATUITÉ - UTILISATION DE L'ARÉNA RODRIGUE-GILBERT - ÉVÉNEMENT "SOUPER HOMARD" - 23 MAI 2020

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir, une subvention, sous forme de gratuité d'une valeur de 731,85 \$ toutes taxes incluses, pour l'utilisation de l'aréna Rodrigue-Gilbert, dans le cadre de l'événement "Souper Homard", qui aura lieu le 23 mai 2020.

ADOPTÉ

30.06 1191609009

CA20 30 02 0018

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE - NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 26 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE 2019 ET 23 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2019 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - PÉRIODE - NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019 - DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE - NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période des mois de novembre et décembre 2019 et en matière de ressources financières pour la période du 26 octobre 2019 au 22 novembre 2019 et du 23 novembre 2019 au 31 décembre 2019.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période des mois de novembre et décembre 2019 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période des mois de novembre et décembre 2019.

ADOPTÉ

30.07 1202468005

CA20 30 02 0019

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-132

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-132 intitulée « Projet particulier visant à permettre qu'un bâtiment à usage industriel situé au 9515, 7e Rue, sur le lot 6 274 677 ne fournisse pas minimalement une unité de chargement de grande taille - District de La Pointe-aux-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 25 février 2020, à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1195270018

CA20 30 02 0020

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-131

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 janvier 2020, relativement au premier projet de résolution numéro PP-131 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » et « d'activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs » d'un bâtiment situé au 11660, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le futur lot projeté composé des lots 1 510 159, 1 510 160, 1 510 171 et 1 510 173 et une portion du lot 1 510 169 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.02 1198238011

CA20 30 02 0021

ADOPTION AVEC MODIFICATION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-131

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment situé au 11660, boulevard Rivière-des-Prairies aux fins de l'usage « lieu de culte » et « d'activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs » sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 510 159, 1 510 160, 1 510 171 et 1 510 173 et une portion du lot 1 510 169;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 décembre 2019 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation en date du 13 janvier 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le **second** projet de la résolution numéro PP-131 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » et « d'activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs » d'un bâtiment situé au 11660, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le futur lot projeté composé des lots 1 510 159, 1 510 160, 1 510 171 et 1 510 173 et une portion du lot 1 510 169 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.03 1198238011

CA20 30 02 0022

DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - DRESSÉ PAR LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, SUITE AU REGISTRE TENU DU 20 AU 24 JANVIER 2020 INCLUSIVEMENT, POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E170

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu du 20 au 24 janvier 2020 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA19-E170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 918 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des centres de loisirs et communautaires et de la protection des cours de services ».

ADOPTÉ

40.04 1194939005

CA20 30 02 0023

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER
- DRESSÉ PAR LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, SUITE AU REGISTRE TENU DU 20 AU 24
JANVIER 2020 INCLUSIVEMENT, POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E171**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu du 20 au 24 janvier 2020 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA19-E171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique et équipements électroniques ».

ADOPTÉ

40.05 1194230011

CA20 30 02 0024

**DÉROGATION MINEURE - 12434, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - DISTRICT DE LA
POINTE-AUX-PRAIRIES**

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 décembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant au paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01), relativement à la superficie minimale de deux lots prévus sur un terrain situé au 12434, boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout tel qu'illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Sylvain Lebel, en date du 2 octobre 2019, minute 15923.

Permettre que les lots projetés 6 340 349 et 6 340 350 soient d'une superficie minimale de 358,9 m² et 358,8 m² respectivement, au lieu de 470 m² (Règlement sur le lotissement (RCA09-L01), article 9, paragraphe 4).

ADOPTÉ

40.06 1195270015

CA20 30 02 0025

PIIA - BÂTIMENT - 13201, RUE SHERBROOKE EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 décembre 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), du projet visant l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant d'un bâtiment situé au 13201, rue Sherbrooke Est, district de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans relatifs à l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant de l'immeuble précité, préparés par M. Miloud Boukhira, architecte, et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 25 novembre 2019.

ADOPTÉ

40.07 1198238012

CA20 30 02 0026

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 12451, BOULEVARD RODOLPHE-FORGET - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 janvier 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), visant l'installation de deux enseignes pour un bâtiment commercial situé au 12451, boulevard Rodolphe-Forget, sur le lot 4 046 345, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 29 novembre 2019.

ADOPTÉ

40.08 1195270017

CA20 30 02 0027

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 12886, RUE SHERBROOKE EST - LOT 1 504 280 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 janvier 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'affichage pour le bâtiment commercial situé au 12886, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280, circonscription de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans préparés par la firme « Sticky Media » et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 4 décembre 2019.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.09 1198238013

CA20 30 02 0028

PIIA - BÂTIMENT INDUSTRIEL - 12321, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST - LOT 1 248 651 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 janvier 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'affichage pour le bâtiment industriel situé au 12321, boulevard Métropolitain Est, sur le lot 1 248 651, circonscription de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans préparés par l'architecte Félix Adrian Tué de la firme « EST Architecture » et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 12 décembre 2019.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.10 1198238014

CA20 30 02 0029

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)-002 - RETRAIT - ESPACE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - 524, 3E AVENUE - DISTRICT POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA20-(C-4.1)-002, le retrait des panneaux de signalisation qui délimitent une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite, d'une longueur de 5 mètres, devant l'entrée du 524, 3e Avenue.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.11 1131537004

CA20 30 02 0030

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)-003 - IMPLANTATION DE PANNEAUX « ARRÊT » - AVENUE LOUIS-LUMIÈRE/52E AVENUE ET 4E RUE/57E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA20-(C-4.1)-003, l'implantation des panneaux «arrêt» aux endroits suivants :

- Sur l'avenue Louis-Lumière, à la hauteur de la 52e Avenue;
- Sur la 4e Rue, à la hauteur de la 57e Avenue.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.12 1204281001

CA20 30 02 0031

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)-004 - IMPLANTATION DE PANNEAUX « ARRÊT » - INTERSECTION BOULEVARD PERRAS ET 41E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA20-(C-4.1)-004, l'implantation des panneaux «arrêt» sur le boulevard Perras à l'intersection de la 41e Avenue, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.13 1194281053

CA20 30 02 0032

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)-005 - RETRAIT - ESPACE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE FACE AU 14365, RUE MONTMARTRE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA20-(C-4.1)-005, le retrait d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée en tout temps pour personnes à mobilité réduite, sur une distance de 7 mètres vers l'est, en face du 14365, rue Montmartre, à 268 mètres au nord-est de la rue Forsyth.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.14 1160040005

CA20 30 02 0033

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)-006 - IMPLANTATION - ESPACE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - 8337, DANIEL-DONY - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA20-(C-4.1)-006, l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, sur une distance de 7 mètres, face au 8337, rue Daniel-Dony.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.15 1204281004

CA20 30 02 0034

RENOUVELLEMENT - MANDATS - DEUX(2) MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De nommer rétroactivement un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 2 avril 2019 jusqu'au 1^{er} avril 2021 :

Madame Michelle Simon, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

De nommer rétroactivement un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 4 mars 2019 jusqu'au 3 mars 2021 :

Monsieur Claude Belzil, citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

51.01 1193971007

CA20 30 02 0035

DÉPÔT - LISTES - CONTRATS OCTROYÉS : 1) DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$; 2) DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$, MÊME COCONTRACTANT AVEC UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$ - PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1202468001

CA20 30 02 0036

AUTORISATION - DÉPÔT - BILAN ANNUEL 2019 - RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES PESTICIDES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES FAISANT ÉTAT DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES (04-041) À L'ÉGARD DE SON TERRITOIRE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 de l'arrondissement relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

70.01 1194281054

CA20 30 02 0037

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 04

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2020.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement